

# La délégation de l'action sociale de VENDÉE vous propose un voyage dans le Finistère Sud à PORT MANECH du 21 au 28 septembre 2024 :

Le Finistère et ses longues plages, les embruns caractéristiques de la Bretagne, les falaises escarpées qui dessinent un paysage sauvage et poétique... Tout au long des excursions, venez découvrir la culture bretonne et les plus beaux lieux du Finistère Sud.

## INFORMATIONS GENERALES

### LA SITUATION

- ✓ A proximité directe des sentiers de randonnées
- ✓ A 500 m de la plage et du port de plaisance
- ✓ A 10 km de Pont-Aven
- ✓ A 18 km de Concarneau
- ✓ A 44 km de Quimper (gare)
- ✓ A 48 km de Lorient (gare)
- ✓ A 97 km de La Pointe du Raz
- ✓ A 109 km de Brest



### LES PLUS DU SITE

- ✓ Situation exceptionnelle face à l'océan et proche de la plage (10 min à pied)
- ✓ De nombreux sentiers de randonnée partent du village
- ✓ De nombreux sites naturels d'une beauté hors-pair



### SITUATION :

Le village club Miléade de PORT MANECH propose des hébergements calmes, en pleine nature avec une vue exceptionnelle sur l'océan. Il est situé à 10 min à pied de la plage et à proximité directe des sentiers de randonnée. Le village comporte 83 hébergements répartis en 10 pavillons dans un vaste parc.

### HÉBERGEMENT :

23 chambres sont attribuées au groupe.  
Le ménage est fait en milieu de séjour.

**Attention :** 3 chambres individuelles seulement (comprises dans les 23 chambres) peuvent être attribuées avec un supplément.

Les chambres à mobilité réduite ne sont pas garanties et seront accordées selon les disponibilités après demande et acceptation du service gestionnaire du village vacances partenaire.

### RESTAURATION :

En salle ou en terrasse avec vue sur l'océan. Service en buffets.

- Espace WIFI
- Draps et linge de toilette fournis
- 1 piscine de plein air chauffée (pataugeoire et bassin de nage)
- Terrain de pétanque
- Bar avec salon et terrasse
- Bibliothèque et ludothèque
- Laverie (en supplément)

# PROGRAMME

## SAMEDI :

DÉPART DE LA ROCHE SUR YON (possibilité arrêt à CHALLANS) -  
VERS PORT MANECH

Départ de votre voyage vers le village club Miléade de PORT  
MANECH.

*Déjeuner libre en cours de route.*

Arrivée en fin de journée à la résidence.

Accueil du groupe, apéritif de bienvenue, installation.

## DIMANCHE :



BALADE – LE GUILVINEC (140 km)

Matin : Balade sur le sentier côtier pour découvrir l'environnement  
exceptionnel et présentation de la région.

Midi : déjeuner au Village Club

Après-midi : Départ pour LE GUILVINEC et l'espace Haliotika, la cité  
de la pêche. Visite du centre d'exposition via un parcours scénogra-  
phique. Du travail à bord d'un chalutier à l'assiette, la pêche et le  
poisson n'auront plus aucun secret pour vous !

## LUNDI :



PONT AVEN – PONT L'ABBÉ (155 km)

Matin : Vous visiterez le musée de PONT AVEN, la cité des peintres  
avec ses galeries et ses nombreux moulins : avant les peintres, ce  
sont les moulins et leur étonnante concentration qui ont fait la ré-  
putation de PONT AVEN. De nombreux artistes se sont inspirés de  
ces paysages dont le célèbre Paul GAUGUIN.

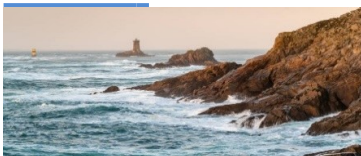
Midi : déjeuner au Village Club



Après-midi : Découvrir PONT L'ABBÉ, c'est entrer dans une « ville  
historique » avec un patrimoine préservé. Carrefour commercial du  
pays Bigouden, le port dans la ville, le pont habité, le château, les  
belles façades, les rues et les halles témoignent d'un passé dyna-  
mique. En héritage, les commerçants veillent à garder un centre-ville  
unique à la réputation intacte

Visite d'une biscuiterie bretonne suivie d'une dégustation.

## MARDI :



LA POINTE DU RAZ ET LOCRONAN (210 km)

Matin : Visite guidée de la POINTE DU RAZ, un des lieux les plus em-  
blématiques des côtes granitiques de la Bretagne. Chef d'œuvre de  
la nature, entre landes et océan, la beauté sauvage du lieu a inspiré  
de nombreux écrivains comme Victor Hugo ou Auguste Flaubert.

Midi : déjeuner au restaurant

Après-midi : Balade à **LOCRONAN**, petite cité de caractère. Classé au titre des Monuments Historiques depuis 1924, **LOCRONAN** est l'un des sites les plus prestigieux de Bretagne en raison de sa qualité architecturale. Situé dans un cadre naturel d'exception, ce petit écrin breton empli de charme se fit muse pour de nombreux artistes, peintres, écrivains, sculpteurs ou encore cinéastes...

## MERCREDI :



**CONCARNEAU – QUIMPER (145 km)**

Matin : Croisière côtière commentée sur la baie de **CONCARNEAU** à bord d'une vedette aux couleurs du soleil (50 min environ).

Midi : déjeuner au Village Club



Après-midi : **QUIMPER** et le musée de la Faïence : départ pour **QUIMPER**. Arrêt au cœur de la cité et visite des vieux quartiers et de la Cathédrale **ST CORENTIN**, un des plus beaux édifices religieux de Bretagne. Flânerie le long de l'Odet, puis découverte du musée de la Faïence avec une exposition de 500 pièces dont certaines sont uniques.

## JEUDI :



**LE PAYS DES PIERRES DEBOUT – PONT-SCORFF (115 km)**

Matin : Visite guidée du pays des Pierres Debout : découverte du Hénan, petit coin charmant au bord de l'Aven où vous trouverez le moulin à mer, son étang d'un côté, la rivière et ses marées de l'autre.

Découverte du village de chaumières de **KERASCOET** datant du XVIème siècle et restauré par ses habitants. Vous verrez des constructions en Pierres Debout de plus de 2 m de haut, taillées à même les blocs de granit, puis érigées en murs, constituant ainsi les façades des chaumières. Visite de la chapelle **St Nicolas de PORT MANECH** qui date du XVIème siècle.

Midi : Déjeuner au Village Club



Après-midi : Visite guidée de **PONT-SCORFF** au rythme des métiers.

**PONT-SCORFF** est labellisée « commune de patrimoine rural en Bretagne et ville des Métiers d'Arts.

L'artisanat d'art a acquis ses lettres de noblesse dans la cité grâce à la créativité et au savoir-faire traditionnel des artisans qui exercent leur passion dans la Cours des artisans ou au cœur de la petite ville. **ATTENTION** : visite peu accessible pour les personnes à mobilité réduite.

## VENDREDI :



### CONCARNEAU ET LORIENT (145 km)

Matin : Départ pour CONCARNEAU, découverte de la ville close d'où l'on peut observer le port de pêche depuis les remparts. Puis, temps libre pour flâner dans les ruelles ou le long des quais de cet ancien port sardinier devenu l'une des stations balnéaires les plus importantes de Bretagne. Visite d'une conserverie où vous déambulerez dans l'espace musée dédié à l'histoire de la pêche, où vous découvrirez les différentes étapes de production, de l'arrivée du poisson en passant par sa préparation jusqu'à sa mise en conserve. Vous pourrez observer les gestes minutieux des ouvriers et dégusterez les produits.



Midi : déjeuner au Village club

Après-midi : La rade de LORIENT : la ville de LORIENT est située au cœur d'une rade entre mer et rivières. Port de construction navale depuis sa fondation au 17<sup>ème</sup> siècle, c'est d'ailleurs le Navire Soleil d'Orient qui lui donne son nom.

Aujourd'hui, la ville aux 5 ports est labellisée « Ville d'Art et d'Histoire ».

Vous embarquerez pour un tour commenté de la rade en bateau et découvrirez la Citadelle de Port-Louis depuis les Courreaux.

## SAMEDI :

### RETOUR VERS LA ROCHE SUR YON (CHALLANS)

Départ le matin vers Challans-La Roche Sur Yon

*Déjeuner en cours de route inclus.*

NB : L'ordre des visites peut être modifié en fonction d'évènements locaux ou météorologiques. Nous nous efforcerons de respecter au mieux l'intégralité du programme.



ATTENTION :

**Le déroulement d'un séjour groupe requiert une condition physique satisfaisante, permettant de participer à l'intégralité des activités et excursions proposées, en toute autonomie.**

# Tarif

	Agent finances, et ayants-droits*	Extérieur
Tarif par personne base 25/29	816 €	1024 €
Tarif par personne base 30/34	746 €	942 €
Tarif par personne base 35/39	714 €	910 €
Tarif base 40 et plus	681 €	873 €
Supplément chambre individuelle	+ 162 €	+ 162 €
Supplément cotisation EPAF pour l'année 2023	+ 4 € par dossier	

- Les ayants-droits sont les conjoints, les partenaires liés par un pacte civil de solidarité ou les concubins.

Le tarif définitif sera fixé selon le nombre de participants actualisé 90 jours avant le départ.

Les personnes **extérieures** ne seront acceptées que dans la limite des places disponibles.

**L'hébergement se fait en chambre double.**

**L'attribution de chambre individuelle se fait dans la limite de 10 % maximum des hébergements alloués.**

Une personne s'inscrivant seule se verra appliquer automatiquement le supplément chambre individuelle en fonction des disponibilités.

Le tarif comprend :

- Le transport en autocar grand tourisme aller/retour depuis votre délégation
- Les activités et visites prévues au programme
- Le transport sur place selon le programme
- L'hébergement en pension complète du dîner du 1<sup>er</sup> jour au petit-déjeuner du 8<sup>ème</sup> jour (vin inclus)
- Le déjeuner pendant le trajet retour le samedi 28 septembre 2024
- L'assurance multirisque (rapatriement et annulation) du prestataire. En cas d'annulation, le coût de l'assurance est non remboursable.
- La taxe de séjour

Le tarif ne comprend pas :

- Le déjeuner du samedi 21 septembre à l'aller
- Les dépenses à caractère personnelles et toute autre activité non prévue dans le programme
- Les boissons autres que le vin à table.
- La cotisation annuelle de 4 € par dossier EPAF qui est payée lors du 1<sup>er</sup> séjour réservé à EPAF et valable pour l'année civile en cours.

## Paiement

*Le règlement sera effectué en 2 versements :*

**Pour la pré-inscription un 1<sup>er</sup> règlement est à adresser à la délégation pour le 31 mai au plus tard :**

- soit 245€/ personne pour les agents finances
- 310€/ personne pour les extérieurs

*Un second règlement, ajusté en fonction du nombre des personnes inscrites, vous sera alors demandé afin de régler le solde de votre voyage début juillet 2024.*

En fonction des demandes parvenues à la date butoir du 31/05 et au vu des chambres réservées pour le groupe, je reviendrai vers vous confirmer votre inscription pour notre voyage.

## Annulation

Toute annulation d'un participant au séjour doit être adressée par courrier auprès de la déléguée départementale, dans les meilleurs délais, accompagnée des pièces justificatives. **La date d'annulation retenue est la date à laquelle EPAF a pris connaissance de celle-ci.**

Les remboursements sont réalisés exclusivement sous forme de virement (sauf cas particulier des chèques vacances qui ne peuvent être remboursés et feront l'objet d'un avoir sur un prochain séjour EPAF). A cet effet, la demande de remboursement devra être accompagnée d'un RIB et des pièces justificatives.

L'annulation donne lieu à remboursement des sommes versées, **déduction faite des frais d'annulation et de la cotisation EPAF.**

**Les frais d'annulation (ou interruption du séjour) par participant sont fixés sur une base forfaitaire comme suit selon le prestataire :**

- plus de 90 jours avant le départ : 30 €
- Entre 90 jours et 76 jours avant la date du début du séjour : 15 % du montant du séjour
- Entre 75 jours et 31 jours : 30 % du montant du séjour
- Entre 30 jours et 16 jours : 60 % du montant du séjour
- Entre 15 jours et 8 jours : 80 % du montant du séjour
- Moins de 8 jours avant la date du début du séjour ou en cas de non présentation : 100 % du montant du séjour.

### **PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES :**

Les informations requises par ce formulaire (données personnelles et pièces justificatives) font l'objet d'un traitement destiné exclusivement à la délégation départementale de l'action sociale de Côte d'Or.

Pour la finalité suivante : détermination de vos droits (éligibilité, calcul de la subvention) au regard de votre demande.

Les données recueillies ne sont en aucun cas partagées, cédées ou vendues à un tiers.

La durée de conservation des données est de 3 ans correspondant au délai maximal d'un éventuel contrôle interne. A l'issue de ce délai, les données seront détruites.

Vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement de celles-ci ou une limitation du traitement.

Vous pouvez vous opposer au traitement des données vous concernant et disposez du droit de retirer votre consentement à tout moment en vous adressant à la délégation départementale de l'action sociale de Vendée : [actionsociale.85@finances.gouv.fr](mailto:actionsociale.85@finances.gouv.fr)

*Je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez me joindre de préférence par mail :*

[ingrid.le-creurer-rutter@finances.gouv.fr](mailto:ingrid.le-creurer-rutter@finances.gouv.fr) ou au tel : 02 51 45 11 96

**BULLETIN DE PRE-INSCRIPTION PORT MANECH**  
**Résidence « Miléade » du 21 au 28 SEPTEMBRE 2024**

Nom/Prénom retraité(e) **Finances** : .....Date naissance : .....

Nom/Prénom conjoint : ..... Date naissance : .....

Nom/Prénom **extérieur** : ..... Date naissance : .....

Nom/Prénom conjoint : ..... Date naissance : .....

Adresse domicile : .....

Tél domicile : ..... Portable : .....

Mail : .....

Demande de chambre individuelle :                     OUI                     NON

**OBLIGATOIRE :**

Personne à prévenir si urgence : .....

**A retourner à :** DELEGATION DÉPARTEMENTALE DE L'ACTION SOCIALE DES FINANCES DE VENDÉE  
Cité Administrative Travot- rue du 93ème RI  
85024 CEDEX  
**Ingrid Le Creurer Rutter Tel: 02 51 45 11 96**  
[ingrid.le-creurer-rutter@finances.gouv.fr](mailto:ingrid.le-creurer-rutter@finances.gouv.fr)

**Pour le 31 mai 2024 au plus tard**

**DOCUMENTS A FOURNIR AVEC LA PRE-INSCRIPTION**  
(SAUF si vous les avez déjà fournis les années précédentes)

- Dernier bulletin de salaire ou titre de pension pour les retraités
- Copie du livret de famille (couples mariés), du PACS ou du certificat de concubinage ou d'une attestation sur l'honneur signée par les 2 personnes vivant maritalement.

**Départ : LA ROCHE SUR YON -CHALLANS**

**RÈGLEMENT accompagné du chèque libellé l'ordre d'«EPAF VACANCES»**

**Si chèques vacances, ne pas renseigner l'ordre merci.**

*(chèques vacances acceptés au seul nom du participant).*

- **ACOMPTE : soit 245€/ personne pour les agents finances et 310€/ personne pour les extérieurs**

Nom et prénom : .....

Nom et prénom : .....

**TOTAL =        € X        =        €**

**Option parking (paiement ultérieurement): oui  non**

**Plaque d'immatriculation à renseigner : .....**

